

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Participant au marché financier HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25

Résumé

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25 prend en considération les principales incidences négatives (PAIs) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous (HSBC Global Asset Management (France)) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, telle que définie dans la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management, inclue les incidences matérielles des PAIs dans notre recherche fondamentale et contribue aux décisions d'investissement dans notre processus de gestion. Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les indicateurs (PAIs) pertinents comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, le personnel et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquels des indicateurs ont été définis. Deux indicateurs supplémentaires qui sont les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme et pour lesquels des indicateurs ont été définis sont également pris en compte. Pour l'ensemble de ces indicateurs, nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les cibles définies pour la période de référence suivante.

Il convient de noter qu'à la fin du mois de décembre 2022, le périmètre SFDR des actifs sous gestion gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'élevait à 38.7milliards d'euros. Ce dernier n'inclut pas les délégations de gestion (délégations reçues) ni l'activité de conseil en investissement.

En tant que gestionnaire d'actifs, HSBC Global Asset Management (France) offre une gamme de produits gérés activement dans laquelle les indicateurs des PAIs pertinents peuvent être inclus dans le processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits d'investissement, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de tilt et autres techniques. Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les PAIs pertinents sont également pris en compte parmi les critères consistant à s'assurer que le principe de « ne pas causer de préjudice important » est respecté. Ainsi, ils contribuent à évaluer les actifs détenus et à déterminer s'ils sont considérés comme des investissements durables.

Nos principes de votes aux assemblées d'actionnaires sont présentés dans nos politiques de vote européennes et internationales ; les sociétés qui ne gèrent pas correctement les principales incidences négatives peuvent faire l'objet de sanctions à travers l'exercice de droits de vote.

Notre politique d'engagement définit la manière dont HSBC Asset Management s'engage auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons y compris le processus d'escalade lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives. Le plan d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management donne plus de détails sur ce qui est attendu des sociétés en matière de gestion des incidences négatives.

Notre approche en matière de sélection de titres, de gestion de portefeuille et/ou d'engagement est détaillée dans des politiques spécifiques, notamment dans la politique sur les armes interdites, la politique charbon, la politique sur le changement climatique et la biodiversité.

En ce qui concerne les enjeux liés au changement climatique et plus particulièrement, l'objectif de zéro émission nette et de l'objectif de réduction intermédiaire des émissions de CO2 de HSBC Global Asset Management Ltd (HSBC Asset Management) constituent des initiatives phares de notre stratégie de transition climat. La contribution de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif global reste à définir.

Les indicateurs/données chiffrées sont transmis/transmises sur la base d'une méthodologie appliquée à fin décembre 2022 ; cette méthodologie étant susceptible d'évoluer en 2023, elle pourrait conduire à des écarts de résultats.

La déclaration consolidée et toutes les politiques mentionnées ci-dessus sont disponibles sur notre site internet : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

L'objectif intermédiaire mondial de réduction nette des émissions de CO2 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/news-and-insights/on-interim-target-for-nzami>

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - Tonnes d'équivalent CO2	1,013,598.27	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le niveau 1 désigne les émissions de GES (en tonnes d'équivalent CO2) provenant de sources d'émission directe détenues ou contrôlées par une société, à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, pendant leur processus de production. Dans le cadre de la réglementation SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de niveau 1 divisées par la valeur d'entreprise, multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : les données sur les émissions de GES de niveau 1 ont principalement été communiquées par les sociétés ou estimées par S&P Trucost en l'absence de données reportées par les sociétés. Il n'y a pas de couverture à 100 % pour ces éléments de mesure. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers possible des investissements, celle-ci peut parfois être incomplète car les sociétés ne reportent pas toujours leurs émissions et il ne serait pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les catégories d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Une autre limite au niveau de la couverture des données peut résulter d'investissements réalisés au niveau de la filiale, alors que les émissions reportées concernent la société mère, sans que la part de la filiale ne puisse être déterminée.</p> <p>Ces points de données sont mesurés en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Ils couvrent l'ensemble du spectre des émissions de GES et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes, pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zéro Asset Managers, avec un objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés. Un objectif intermédiaire global a été fixé, il couvre 38 % des actifs mondiaux pour une réduction de 58 % de l'intensité des émissions d'ici 2030 par rapport à 2019. La contribution de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif mondial n'a pas encore été définie. Cet objectif s'applique à l'intensité des émissions de niveau 1 et 2. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
		Émissions de GES de niveau 2 - Tonnes d'équivalent CO2	246,477.37	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le niveau 2 comprend les émissions indirectes de GES des entreprises (en tonnes d'équivalent CO2) provenant des achats ou acquisitions d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit. Dans le cadre de la réglementation SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de niveau 2 divisées par la valeur d'entreprise, multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : les données relatives aux émissions de GES de niveau 2 sont principalement basées sur les publications des entreprises ou, en l'absence de données reportées par les entreprises, d'estimations faites par S&P Trucost. Il n'y a pas de couverture à 100 % pour ces éléments de mesure. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers possible des investissements, celle-ci peut parfois être incomplète car les sociétés ne reportent pas toujours leurs émissions et il ne serait pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Une autre limite dans la couverture des données peut résulter d'investissements réalisés au niveau de la filiale, alors que les émissions reportées concernent la société mère, sans que la part de la filiale ne puisse être déterminée.</p> <p>Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été</p>	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

				<p>établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	
Émissions de GES de niveau 3 - Tonnes d'équivalent CO2	1,563,444.05	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Les émissions de GES de niveau 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les niveaux 1 et 2 générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de niveau 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. S&P Trucost prend en compte toutes les catégories d'émissions de GES - niveau 3 (en amont et en aval), comme indiqué dans la norme de comptabilisation et de déclaration de la chaîne de valeur de l'entreprise du protocole des GES.</p> <p>Dans le cadre de la réglementation SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de niveau 3 divisées par la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise, incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : les émissions de carbone de niveau 1 et 2 sont plus directement contrôlées par les sociétés dans lesquelles nous investissons, tandis que les estimations de niveau 3 sont plus une estimation de l'interaction d'une société et des émissions de GES des parties prenantes en aval et en amont qui en résultent. En raison du manque d'informations communiquées, il est très difficile d'estimer et de quantifier les émissions de niveau 3 d'une entreprise.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>Nous avons inclus un chiffre pour les émissions de niveau 3, malgré nos réserves concernant la fiabilité des données. L'objectif intermédiaire de l'initiative Net Zero Asset Managers de HSBC Asset Management porte sur l'intensité des émissions de niveau 1 et 2, dans la mesure où nous pensons que les émissions de niveau 1 et 2 de toutes les sociétés cotées représentent la majeure partie des émissions de niveau 3 de ces sociétés. Pour soutenir cet objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>	
Émissions totales de GES - Tonnes d'équivalent CO2	2,823,519.69	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le total des émissions de GES correspond à la somme des émissions absolues de GES (niveau 1, 2 et 3) divisée par la valeur d'entreprise, multiplié par l'investissement. Les émissions de GES sont principalement basées sur les informations communiquées par les entreprises ou, en l'absence de données reportées par les entreprises, sur des estimations faites par S&P Trucost. Dans le cadre du règlement SFDR, le total des émissions de GES (niveau 1, 2 et 3) fait référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions de GES.</p> <p>La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : absence de couverture des émissions de GES - niveau 3 et au sein de certaines classes d'actifs de niche (notamment les émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans certains pays émergents). Cette absence de données résulte de données non déclarées par les entreprises et du fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche.</p> <p>Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>Nous pensons que l'engagement de HSBC Asset Management en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers et l'objectif intermédiaire mondial guideront notre démarche de réduction des émissions. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>	
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - Tonnes de CO2 par million d'euros (valeur d'entreprise)	71.60	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Ce PAI correspond à la somme de toutes les émissions financées (niveau 1, 2 et 3) divisée par la valeur totale des investissements.</p> <p>Limite des données : les données sur les émissions de carbone (niveau 1, 2 et 3) sont principalement basées sur les informations communiquées par la société, ou sur les estimations</p>	<p>L'objectif intermédiaire de réduction des émissions d'ici 2030 de HSBC Asset Management et l'ambition net zero d'ici 2050 permettront de réduire considérablement notre empreinte carbone. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

				<p>de S&P Trucost en l'absence de données reportées par la société. Il convient de noter le faible taux de couverture des émissions de carbone de niveau 3 et au sein de certaines classes d'actifs de niche (notamment les émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans certains pays émergents). Cette absence de données résulte de données non déclarées par les entreprises et du fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche.</p> <p>L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	245.57	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 52.01% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>L'intensité des émissions de GES mesure la quantité d'émissions de GES (niveau 1, 2 et 3) par million d'euros de chiffre d'affaires d'un émetteur. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, grâce au calcul de ses émissions de GES par rapport à son impact économique.</p> <p>Limite des données : l'intensité des émissions de GES est principalement basée sur les informations communiquées par les entreprises en matière d'émissions de GES (niveau 1, 2 et 3) ou, en l'absence de données reportées par l'entreprise, sur des estimations faites par S&P Trucost. Le faible niveau de couverture du niveau 3 et de classes d'actifs de niche (émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans certains pays émergents) est dû aux entreprises qui ne reportent pas d'émissions et au fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche.</p> <p>Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>L'objectif intermédiaire mondial de HSBC Asset Management d'ici 2030 de réduire de 58 % l'intensité des émissions couvre nos investissements dans des actions cotées et des titres obligataires d'entreprises. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.02%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 52.09% Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Pour ce PAI, la sélection des données fournies par Sustainalytics couvre l'ensemble des entreprises impliquées dans le secteur des combustibles fossiles, déterminé par l'analyse de leurs revenus. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Ce PAI prend en considération l'implication significative des entreprises dans le secteur des combustibles fossiles, c'est-à-dire lorsque plus de 10% de leur revenu est généré par les combustibles fossiles. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	<p>Nous pensons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera enregistrée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles qui vont réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous favorisons l'engagement par le biais de plans de transition concrets plutôt que des ventes de titres d'entreprises au sein du secteur. Les engagements net zero de HSBC Asset Management impliqueront également des ventes de titres de sociétés qui ne mettent pas en place de plans de transition concrets. La politique mondiale relative au charbon thermique vise à éliminer progressivement l'exposition au charbon thermique de nos portefeuilles gérés activement d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour tous les autres marchés. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
5a. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	57.30%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 19.53% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie non renouvelable d'une entreprise au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Le calcul des proportions est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou sur la base des informations fournies par la société sur la consommation totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p> <p>Limite des données : même si l'univers d'entreprises couvertes est vaste, seule une faible proportion de ces sociétés communique sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir.</p>	<p>Outre l'engagement des entreprises sur des plans de transition concrets pour les entreprises dépendantes de sources d'énergie non renouvelables, nous recherchons également des opportunités d'investissement dans des sources d'énergie renouvelable. Les deux types d'investissement seront nécessaires pour respecter les engagements net zero de HSBC Asset Management.</p>
5b. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de	61.81%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 2.36% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la production d'énergie non renouvelable d'une entreprise au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. La</p>	<p>Voir ci-dessus</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

		sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie			production totale d'énergie à partir d'énergies renouvelables comprend l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse, les déchets et tous les autres types d'énergie renouvelable en gigawatt heures (GWh). Le calcul de la part de production est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou sur la base des informations fournies par la société sur la production totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI. Limite des données : même si l'univers d'entreprises couvertes est vaste, seule une faible proportion de ces sociétés communique sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir. Il convient de noter que ces données ne sont disponibles que pour le secteur des services à la collectivité (Utilities).	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	0.16	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 21.16% Fournisseur de données : Bloomberg, S&P Trucost Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique selon la nomenclature NACE des activités. La nomenclature des activités économiques (NACE) est la classification statistique européenne des activités économiques. Limite des données : même si l'univers d'entreprises couvertes est vaste, seule une faible proportion de ces sociétés communique sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir.	Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions de HSBC Asset Management nécessitent de se concentrer sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous nous engagerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de notre engagement.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4.14%	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 40.49% Fournisseur de données : Iceberg Data Lab Nous utilisons une estimation de la « part des investissements effectués dans les sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones » en raison de la difficulté à établir une cartographie des sociétés bénéficiaires d'investissements ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Une évaluation des activités des entreprises situées dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité nécessiterait une approche dans l'espace qui n'est pas encore divulguée par les entreprises et mise à la disposition des investisseurs. Dans ce contexte, nous utilisons une estimation pour évaluer les impacts les plus importants des entreprises sur la biodiversité. Nous nous appuyons sur la méthodologie d'Iceberg Data Lab, qui évalue tous les impacts importants sur la biodiversité, calculée et étayée par des méthodologies scientifiques robustes (fonctions de dommage, facteurs de pression), et traduite en un indicateur d'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui reflète l'empreinte de biodiversité annuelle d'une entreprise, exprimée en MSA.km². L'« abondance moyenne des espèces » (MSA) est une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé. Un score CBF est dérivé de l'indicateur CBF et reflète la performance relative d'un émetteur par rapport à ses pairs dans un secteur ou un sous-secteur donné. Ce score, sur une échelle allant de 1 (meilleur ou impact le plus faible sur la biodiversité) à 6 (pire ou plus grand impact sur la biodiversité), est utilisé pour effectuer un filtrage pour l'analyse de portefeuille et permet de comparer les résultats à ceux des pairs du même secteur. Dans le cadre du PAI n°7, nous utilisons et reportons le pourcentage d'investissements dans les sociétés en portefeuille dont le score CBF est égal à 6. Limite des données : Il existe des barrières méthodologiques et des limites à la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF), la plus importante étant qu'elle couvre la biodiversité terrestre et seulement en partie la biodiversité marine. En outre, certains facteurs de pression tels que les espèces invasives ne sont pas encore modélisés en raison de l'absence de modèles solides, mais seront développés au fil du temps. Il est important de noter qu'à ce jour, seule une faible proportion des entreprises communique sur les indicateurs ou les informations demandés par le PAI n°7, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette proportion augmente à l'avenir, car certaines sociétés s'intéressent de plus en plus à la comptabilisation du capital naturel pour atténuer leurs impacts et mesurer leurs risques. Compte tenu des estimations faites et des limites des données, l'indicateur utilisé est considéré comme partiellement conforme à la définition réglementaire.	HSBC Asset Management s'est engagé à travailler à la protection et à la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'engagement Finance for Biodiversity Pledge. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur l'évaluation des méthodologies, impacts et objectifs, l'engagement avec les entreprises pour réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité, l'évaluation de l'impact de nos investissements, la définition d'objectifs pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité, et reporter chaque année sur ces activités. Comme nous l'avons expliqué dans le plan d'engagement actionnarial applicable à toutes les entités du groupe et dans nos politiques de vote mondiales et européennes, en 2022, nous avons continué à collaborer avec les entreprises concernant les impacts sur la biodiversité et avons inclus dans nos critères de vote les impacts négatifs sur la biodiversité.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée - milliers de tonnes par million d'euros investis	0.00	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 2.77% Fournisseur de données : Bloomberg Nous prenons en compte la quantité de rejets dans l'eau qui influence la qualité biophysique ou chimique de l'eau, en milliers de tonnes par million d'euros investis. Les rejets dans l'eau sont mesurés en tonnes de polluants. Les polluants suivants sont pris en compte dans le cadre de cette mesure : émissions directes de nitrates, émissions directes de phosphate, émissions directes de pesticides, émissions directes de substances prioritaires (c'est-à-dire les métaux lourds, les charges de paramètres polluants organiques tels que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO), les composés d'azote et de phosphore, les sels solubles et les solides en suspension). La valeur d'entreprise incluant la	La consommation et la quantité de rejets dans l'eau font partie des facteurs inclus dans les données ESG des fournisseurs de données. Nous prévoyons d'inclure ces données, lorsqu'elles sont pertinentes dans notre processus d'investissement.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

					trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet. Cet indicateur est conforme à la définition réglementaire du PAI compte tenu de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.	
					Limite des données : au moins au début, nous pouvons nous attendre à des publications extrêmement hétérogènes, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cet indicateur dans leurs rapports.	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - Milliers de tonnes par million d'euros investis	0.00	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 20.94% Fournisseur de données : Bloomberg	Nous avons évalué la disponibilité des données des fournisseurs de données sur les déchets nocifs pour les inclure dans nos outils de données ESG. Nous prévoyons d'inclure ces données, lorsqu'elles sont pertinentes dans notre processus d'investissement.
					Le ratio de déchets dangereux est mesuré en tonnes de déchets dangereux générés par une entreprise. Conformément à la définition de l'UE, les données incluent les déchets dangereux et radioactifs reportés par les entreprises. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet. Nous considérons cet indicateur comme conforme à la définition réglementaire du PAI, compte tenu de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.	
					Limite des données : au moins au début, nous pouvons nous attendre à des publications extrêmement hétérogènes, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cet indicateur dans leurs rapports.	

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.25%	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 56.32% Fournisseur de données : Sustainalytics	Nous faisons appel à un fournisseur de données pour identifier les violations présumées par les émetteurs des principes du Pacte mondial des Nations unies et des autres normes internationales. Une due diligence renforcée est mise en œuvre lorsque ces émetteurs sont détenus dans des stratégies d'investissement actives, ce qui entraîne dans certains cas des exclusions ou nous conduit à ne pas renforcer les investissements sur ces émetteurs.
					Nous nous appuyons sur Sustainalytics pour évaluer le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE par les entreprises, afin que les entreprises qui enfreignent ouvertement les principes du Pacte mondial des Nations unies soient prises en compte dans le cadre de ce PAI. En revanche, les sociétés figurant sur la liste interne de surveillance font l'objet d'une surveillance étroite, mais ne sont pas considérées comme ouvertement en violation des principes qui sont selon nous requis par la réglementation. Compte tenu de la portée des principes et normes couverts, l'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.	Nous avons ajouté à nos politiques de vote des considérations relatives aux droits de l'homme, avec des votes contre les administrateurs en cas de violations présumées des normes relatives aux droits de l'homme. Nous votons par ailleurs généralement en faveur des résolutions qui visent à demander aux sociétés de reporter sur les questions relatives aux droits de l'homme.
					Limite des données : nous ne pouvons pas toujours garantir l'exactitude, l'actualisation ou l'exhaustivité des données fournies par le fournisseur. Si nécessaire, nous vérifierons l'exactitude des violations présumées avant de prendre une décision. Lorsque HSBC Asset Management n'est pas d'accord avec les évaluations du fournisseur, ses recherches et ses conclusions sont ajoutés aux filtres d'exclusion appliqués.	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés bénéficiaires d'investissements et qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.75%	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 35.07% Fournisseur de données : MSCI ESG Research	Nous faisons appel à un fournisseur de données pour identifier l'absence de politique des émetteurs concernant le Pacte mondial des Nations unies et les autres normes internationales. La prise en compte des droits de l'homme a été ajoutée aux activités d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management.
					L'objectif de ce PAI est de recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes des entreprises et des efforts de diligence raisonnable visant à surveiller la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il évalue notamment l'existence au sein de l'entreprise de politiques et directives internes disponibles et les initiatives visant à aligner les activités sur les principes du PMNU.	
					Nous avons choisi d'évaluer au moins un de ces 3 différents points de données : politique relative aux droits de l'homme, signature du Pacte mondial des Nations unies et politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption afin d'évaluer si une entreprise a mis en place des processus pour surveiller l'adhésion aux principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. MSCI ESG Research fournit un indicateur relatif à la « Signature du Pacte mondial des Nations unies », car les entreprises signataires doivent fournir annuellement des informations sur la mise en œuvre de la politique.	
					Limite des données : pour ce PAI, les entreprises ne reportent que lorsqu'elles ont démontré le niveau d'engagement le plus fort dans les domaines sous revue : droits de l'homme, Pacte mondial des Nations unies, procédures de lutte contre la corruption et les actes de corruption.	
					Il est important de noter que les données actuelles utilisées pour évaluer ce PAI proviennent de MSCI ESG Research et sont datées de mars 2023. Nous avons décidé d'utiliser les données de mars 2023 au lieu de celles de décembre 2022, dans la mesure où il s'agit d'engagements annuels, déclarés par les entreprises dans leurs rapports annuels, déjà valables quelques mois plus tôt.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	25.72%	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 13.13% Fournisseur de données : Bloomberg	Nous votons en faveur des résolutions présentées aux assemblées appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont inclus dans les données ESG disponibles dans notre processus d'investissement. Ces données éclairent par ailleurs notre engagement auprès des entreprises et figurent dans le plan d'engagement applicable à toutes les entités du groupe. Nous encourageons
					L'écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements correspond à la différence exprimée entre les	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

					salaires (moyens ou médians) des hommes et des femmes, y compris au sein de la direction parmi les effectifs, indépendamment des spécificités ou de l'intitulé du poste. Il offre une vue globale pour évaluer l'éventuelle disparité salariale, puisqu'il tient compte de la répartition des employés dans tous les postes. L'analyse n'est pas impactée par les différences telles que la qualification et l'intitulé du poste, qui peuvent elles-mêmes résulter d'une discrimination. Elle peut révéler, par exemple, un déséquilibre dans la représentation des femmes occupant des postes de direction.	la mesure et la transparence concernant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes afin d'améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion par le biais de l'engagement et de l'exercice des droits de vote.
					Nous utilisons le pourcentage d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour le nombre total d'employés, y compris la direction de l'entreprise. Ce pourcentage représente l'écart de rémunération des femmes par rapport à celle de leurs homologues masculins. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.	
					Limite des données : seule une faible part des entreprises déclarent des données sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, et toutes ces déclarations ne sont pas sous la même forme, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette part augmente à l'avenir.	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38.55%	NA		Éligibilité = 59.20% Couverture = 57.02% Fournisseur de données : Bloomberg	La mixité au sein des organes de gouvernance est une problématique importante dans notre engagement auprès des émetteurs, et nous nous engageons en faveur de la diversité au sein des équipes de direction, des cadres supérieurs et du conseil d'administration. Nous participons à des initiatives collaboratives encourageant la mixité au sein des conseils d'administration dans certains marchés clés. C'est un thème important lors des votes.
					Pourcentage de femmes au conseil d'administration, tel que communiqué par la société.	
					En Europe : lorsque la société dispose d'un conseil d'administration et d'un comité de direction, il s'agit du pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration. Ces données sont annualisées, sur la base de l'exercice considéré. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.	
					Limite des données : en l'absence de données pertinentes, une estimation de la médiane du secteur a été prise en compte conformément à la méthodologie de HSBC Asset Management.	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.00%	NA		Éligibilité = 59.20% Couverture = 59.20% Fournisseur de données : ISS ESG	Nous excluons des portefeuilles que nous gérons les titres émis par des sociétés impliquées dans des armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes incluent : les mines antipersonnel, les armes biologiques, les lasers aveuglants, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables. Nos portefeuilles classifiés article 8 et article 9 SFDR excluent également les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'il est utilisé à des fins militaires.
					Nous nous appuyons sur ISS ESG pour écarter les entreprises pour lesquelles il existe de fortes suspicions d'implication dans la production ou la distribution de mines anti-personnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques ou d'armes biologiques. En se basant sur la couverture de notre fournisseur de données concernant notre univers d'investissement, il est considéré que le taux de couverture est équivalent au taux d'éligibilité.	
					Limite des données : l'implication dans certaines catégories d'armes telles que les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants et les fragments non détectables reste aux mieux incomplète. Mais il n'y a pas d'alternative pour le moment. Il convient de noter que les dossiers impliquant des armes chimiques et biologiques sont très inhabituels et ont tendance à concerner des entreprises publiques ou privées. Néanmoins, nous considérons cet indicateur comme conforme à la définition réglementaire.	

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Environnementaux	15	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	141.67	NA	Éligibilité = 23.95% Couverture = 18.96% Fournisseur de données : S&P Trucost	Les émetteurs souverains font partie de l'ambition net zero de HSBC Asset Management d'ici 2050. Les données portant sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans les données ESG de nos fournisseurs que nous prenons en compte dans notre processus d'investissement. Au fil du temps, les équipes d'experts sectoriels (Virtual Sector Teams - VST) devraient évaluer dans quelle mesure ces données doivent être utilisées dans nos notations internes. Les VST sont transverses à toutes les classes d'actifs et regroupent les gestionnaires de portefeuille et les analystes disposant d'une expertise dans le secteur concerné.
						Cet indicateur est mesuré comme le niveau d'émissions territoriales de GES (en kilotonnes, Kton) par unité de PIB (en millions d'euros, M€). Les données relatives au PIB des pays bénéficiaires des investissements proviennent du FMI (source publique), tandis que les émissions de carbone proviennent de S&P Trucost. Les intensités sont ensuite calculées sous la forme d'un simple ratio entre les émissions et le PIB pour la dernière année disponible.	
						Limite des données : ce PAI est considéré comme partiellement conforme à la définition réglementaire car nous excluons « l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie » (UTCATF) de la comptabilisation des émissions territoriales de GES compte tenu de l'incertitude des chiffres. L'UTCATF est une catégorie importante des émissions de GES en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le secteur de l'UTCATF couvre les émissions et l'élimination des gaz à effet de serre résultant de l'utilisation directe des terres par l'homme, du changement d'affectation des terres et des activités forestières. Le carbone est absorbé par les forêts et les prairies, tandis que les émissions de carbone se produisent sur les terres agricoles et naturelles existantes (par exemple, les prairies) qui sont transformées en terres agricoles ou en zones habitées.	
						Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.	
Sociaux	16	Pays d'investissement	Nombre de pays d'investissement connaissant	1	NA	Éligibilité = 23.95% Couverture = 23.94%	Nos fournisseurs de données ESG incluent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, ces données sont disponibles pour être

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

		connaissant des violations de normes sociales	des violations de normes sociales (en nombre absolu), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national			Fournisseur de données : Sustainalytics	intégrées dans notre processus d'investissement. Nous comptons renforcer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir.
						<p>Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui inclut les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, les crimes avec violence et les droits et la discrimination au travail. Sustainalytics retient les événements les plus controversés sur le plan social auxquels un pays fait face et qui sont interprétés comme susceptibles d'affecter la prospérité et le développement économique d'un pays ainsi que sa capacité à gérer sa richesse de manière efficace et durable. Au niveau des événements, l'impact global sur les parties prenantes et l'environnement est évalué en fonction des scores de sévérité des incidents ainsi que du risque pour le capital humain du pays. Les impacts d'un incident sont résumés dans un score de sévérité, qui mesure la profondeur (le degré d'impact), l'étendue (la portée de l'impact) et la durée (la durée probable) d'un incident. Nous considérons et donc ne reportons que sur les événements les plus sévères (catégorie 5) qui constituent une violation de normes sociales dans l'esprit de la réglementation.</p> <p>Nous considérons que cet indicateur est conforme à la définition réglementaire.</p>	
			Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0.87%	NA	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Combustibles fossiles	17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NA	NA	Éligibilité = 0 %	
Efficacité énergétique	18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NA	NA	Éligibilité = 0 %	

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Environnementaux	4	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	47%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.04% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Les initiatives de réduction des émissions indiquent si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire ses émissions, telles que les émissions de GES, d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote ou d'autres polluants atmosphériques. Un « non » indique que l'entreprise n'a pas explicitement communiqué d'information sur de tels efforts dans ses derniers rapports annuels ou rapport de responsabilité sociale d'entreprise.</p> <p>Limite des données : à l'heure actuelle, seule une partie des entreprises s'est engagée en faveur d'initiatives de réduction des émissions de carbone, mais leur nombre devrait augmenter à l'avenir. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	Nous pensons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui vont réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous favorisons l'engagement par le biais de plans de transition concrets plutôt que la vente de titres de ces entreprises. Les engagements net zero de HSBC Asset Management impliqueront également des ventes de titres au fil du temps de sociétés qui ne mettent pas en place de plans concrets de réduction des émissions de carbone.
Sociaux	9	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	47.28%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.11% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI se concentre sur les investissements dans des sociétés qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme en matière de droits de l'homme.</p> <p>Limite des données : à l'heure actuelle, seule une partie des entreprises publient des politiques en matière de droit de l'homme, mais leur nombre devrait augmenter à l'avenir. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	Les violations potentielles des droits de l'homme font partie des problématiques surveillées par notre fournisseur de données qui identifie les violations présumées par les émetteurs du Pacte mondial des Nations unies et des autres normes internationales. Une due diligence renforcée est mise en œuvre lorsque ces émetteurs sont détenus dans des stratégies d'investissement actives. Nous nous engageons auprès des sociétés en portefeuille pour encourager le développement et l'application de politiques efficaces en matière de droits de l'homme et de gestion des risques.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).
3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société. Nous visons donc à intégrer les questions importantes relatives à la durabilité dans notre processus d'investissement tout en cherchant à atténuer les incidences négatives. HSBC Asset Management soutient les principes du Pacte mondial des Nations unies et a défini des politiques globales spécifiques sur les armes interdites, le changement climatique, la biodiversité et le charbon thermique en complément de sa politique globale d'investissement responsable, qui décrit plus en détail l'approche de HSBC Asset Management, notamment la manière dont les risques et les opportunités associés sont intégrés, ainsi que nos activités d'engagement et collaboratives. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management et notre site Internet. Lorsqu'un produit prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, leur priorisation dépend des objectifs d'investissement durable ou des caractéristiques E et/ou S du produit.

Les politiques mondiales de HSBC Asset Management s'appliquent lorsque nous agissons en tant qu'acteur des marchés financiers (gestionnaire d'OPC ou de mandats). Elles ont été approuvées et sont revues régulièrement au sein de HSBC Asset Management par un forum mondial interne dédié au développement durable, qui comprend notre CEO mondial, notre CIO mondial, les responsables mondiaux des risques, juridiques, de la conformité, des ventes, de l'investissement responsable et du développement durable. Les politiques sont les suivantes : investissement responsable (janvier 2022), armes interdites (juin 2022), biodiversité (juin 2022), changement climatique (juin 2022) et charbon thermique (septembre 2022).

Les équipes de gestion sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques mondiales, supervisées par des comités mondiaux tels que les comités ESG de chacune des classes d'actifs et le comité d'investissement ESG. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données pour alimenter l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi nos fournisseurs de données, nous pouvons citer MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics.

Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier en fonction des indicateurs et des régions. La résolution de cette problématique peut prendre du temps, car les exigences concernant la communication des données diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, un phénomène qui risque de perdurer. Nous nous appuyons également sur notre plateforme mondiale d'analystes en investissement et nos activités d'engagement pour l'évaluation des risques liés aux incidences négatives de nos investissements.

Nous avons sélectionné des indicateurs pour identifier et évaluer les principales incidences négatives, ces indicateurs reflètent les sources de données que nous utilisons dans nos processus d'investissement et/ou les données disponibles aux acteurs du marché dans un format cohérent et comparable avec une couverture que nous considérons comme suffisamment large (voir le tableau ci-dessus pour le taux de couverture de chaque indicateur).

Les données d'impact ne sont souvent pas disponibles de manière cohérente ou comparable, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait de déclaration d'impact. Lorsque l'exposition aux investissements se fait par le biais d'actifs cotés, les impacts sur les émissions seront inclus dans les données ci-dessus. Les futures expositions des portefeuilles seront de plus en plus soumises à l'évaluation des plans de transition pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'ambition net zéro de HSBC Asset Management.

Politiques d'engagement

Nous croyons fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement comme moyen pour encourager l'amélioration des pratiques des entreprises et nous nous engageons donc activement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, nous pouvons appliquer des exclusions sélectives. Par ailleurs, nous nous engageons directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui nous préoccupent.

La politique d'engagement mondiale applicable à toutes les entités et notre politique d'engagement locale définissent notre approche et sont disponibles sur notre site Internet.

Nous nous engageons auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des émetteurs.

Nous utilisons les droits de vote pour récompenser le développement positif de l'entreprise et favoriser les changements de comportement, et nous demandons des comptes aux dirigeants d'entreprise qui ne répondent pas à nos attentes.

Nous nous appuyons sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer notre approche de l'engagement.

Nous disposons d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Un plan d'engagement mondial est publié chaque année, il détaille en outre notre approche concernant les domaines d'engagement et comprend un certain nombre d'indicateurs d'incidences négatives pris en considération dans notre engagement.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

Références aux normes internationales

HSBC Asset Management s'engage à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et croit en une action collaborative pour relever les défis du développement durable au niveau mondial. La politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management fait référence aux normes internationales suivantes :

Finance for Biodiversity Pledge

Normes du travail de l'Organisation internationale du Travail

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Pacte mondial des Nations unies

Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies

Déclaration universelle des droits de l'homme

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Accord de Paris sur le climat ; l'ambition de HSBC Asset Management, par le biais de son engagement en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers, vise un objectif à 1,5 degrés tel que défini dans l'Accord de Paris ; les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre présentés dans le tableau ci-dessus sont ceux qui sont utilisés pour mesurer l'alignement à cet objectif. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données ESG, ces données sont également utilisées pour l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi ces fournisseurs, citons MSCI ESG Research, ISS ESG, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics. La couverture et la transparence des données peuvent être limitées, nous cherchons à développer nos propres évaluations.

Aujourd'hui, nous ne réalisons pas d'évaluation du risque sur différents scénarii climatiques.

Cependant, nous développons notre capacité à analyser les portefeuilles en utilisant la méthodologie de la climate VaR de MSCI. Et au cours de la prochaine année, nous prévoyons d'intégrer davantage ces données et cette analyse dans nos processus d'investissement. Le modèle de Climate VaR de MSCI estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs de chaque entreprise jusqu'en 2050 - en utilisant des modèles de coûts et d'opportunités de transition jusqu'en 2100 - en utilisant des modèles de coûts de risques physiques pour des scénarios climatiques pertinents. D'autres indicateurs utilisés pour tenir compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui mesurent le respect ou l'alignement sur les normes internationales listées ci-dessus sont les impacts sur la biodiversité et les violations potentielles des droits de l'homme.

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le tableau ci-dessus.

Comparaison historique

Les comparaisons historiques pour la période de référence ne sont pas disponibles, car les valeurs de PAI font l'objet d'un rapport pour la première fois cette année.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1^{er} janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.